

PROCES - VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LUTRY

Séance du samedi 9 décembre 2006
Présidence de Mme Claire Glauser, présidente

La séance est convoquée à 15h00

Y compris la Présidente, 73 Conseillères et Conseillers répondent à l'appel.

Excusés : Mmes Lilly Bornand, Sarah Derder, Suzanne Gabriel, Nathalie Gavin-Huber
MM. André Kudelski, Patrick Marguerat, Pascal Mettraux, Jean-Daniel Paschoud,
Jean-Marc Pilloud, Pierre Robert, Nicolas Rod, Pietro Rotolo

Le quorum étant atteint, **la Présidente** déclare la séance ouverte et implore la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2006

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité, tel que présenté.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU

La Présidente a reçu le 13 novembre, copies des deux lettres adressées par la Municipalité à Mme Juliette Goy et M. Pierre Bonjour en réponse à la suppression du passage piétons au chemin du Burquenet.

Le 19 novembre elle a reçu une lettre de Mme Berchten adressée à la Municipalité, concernant le même sujet.

Le 23 novembre elle a été conviée à partager le verre de l'amitié avec Mme le Préfet lors de sa visite annuelle dans la commune.

Le 8 septembre 2007 le Conseil est invité par la commune de Sigriswil pour sa course d'école. Les autorités de Sigriswil aimeraient avoir une idée du nombre de participants afin d'organiser au mieux notre accueil. A main levée, une grande majorité de conseillers semble intéressée.

Le dimanche 26 novembre, le bureau du Conseil a procédé au dépouillement des votations fédérales.

La Présidente a reçu le 5 décembre une invitation pour l'ensemble du Conseil, de l'association viticole de Lutry, à un apéritif de fin d'année. En concertation avec la Municipalité, elle a décliné l'invitation car la Municipalité avait déjà tout organisé et elle souhaite rester indépendante concernant l'apéritif de fin d'année.

La Présidente encourage les conseillers à visiter l'exposition de peinture qui a lieu à l'association viticole.

Elle inaugure la rubrique anniversaire : elle félicite les conseillers qui fêtent leur anniversaire pendant le mois de décembre et leur offre une petite douceur.

3. DEPOT DE MOTIONS

M. Pierre Bonjour dépose une motion demandant le rétablissement du passage de sécurité pour piétons sur la RC 770 à la hauteur du chemin de Burquet.

4. PREAVIS MUNICIPAL No 1108/2006 CONCERNANT LES AGREGATIONS A LA BOURGEOISIE DE LUTRY 2006

Mme Carol Gay (présidente-rapporteuse radicale) lit le rapport de la commission, d'où il ressort que les candidats respectent les conditions légales, qu'ils sont bien intégrés et adaptés à nos mœurs, us et coutumes.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close. Le dépouillement des bulletins s'effectue tandis que l'ordre du jour se poursuit.

Sous réserve de l'accomplissement par les intéressés de toutes les formalités légales dans un délai de trois ans, **le Conseil communal décide d'autoriser la Municipalité à passer acte d'admission à la bourgeoisie de Lutry des personnes étrangères ci-après :**

1. TONKIN Timothy, né le 23 septembre 1981, d'origine sud-africaine ;
2. TONKIN Samantha, née le 30 septembre 1976, d'origine sud-africaine

Par 73 voix, 0 contre, 0 blanc, sur 73 bulletins rentrés.

5. PREAVIS MUNICIPAL No 1105/2006 CONCERNANT LES CREDITS SUPPLEMENTAIRES AU BUDGET 2006 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

Au pupitre, **M. Christophe Gessner, président libéral de la Commission des finances**, lit son rapport.

La commission unanime propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

M. Gaston Asper s'adresse à la Municipalité et à l'administration demandant que les préavis soient intitulés Madame la Présidente et non M. le Président.

La Présidente ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, la discussion est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées avec une abstention, à savoir :

d'accorder les crédits supplémentaires demandés au budget de l'année 2006 de la Bourse communale et des Services industriels, soit :

BOURSE COMMUNALE

1. Comptes de fonctionnement budgétaires	<u>Fr. 381'000.--</u>
2. Comptes d'investissements du bilan	<u>Fr. 85'000.--</u>

6. PREAVIS MUNICIPAL No 1105/06 CONCERNANT LE BUDGET 2007 DE LA BOURSE COMMUNALE ET DES SERVICES INDUSTRIELS

M. Christophe Gessner en préambule à l'étude du budget apporte les commentaires suivants :

- le tableau de l'encaissement des impôts communaux (p. 51) montre que pour l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, en 2003, le taux était de 81.5 et en 2007 il est à 63, la différence en pour cent est de -22.7% , les recettes effectives sont de -10.92%. L'augmentation réelle de l'encaissement de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques est de 15.2% en l'espace de 5 ans.
- les pages 114-115 sont des pages clés de la santé financière de la bourse communale. Le budget 2007, même s'il y a une nette amélioration par rapport au budget 2006, présente un cash flow négatif à fr. 863'000. La perte est de fr. 3'139'000.- Le découvert financier de fr. 6'052'000.- présente des dépenses d'investissements de fr. 5'251'000.-et une augmentation des recettes d'investissement de fr. 62'000.-

La Présidente ouvre la discussion sur le budget, qui est passé en revue chapitre par chapitre.

BOURSE COMMUNALE

p. 40 151.3653 AFFAIRES CULTURELLES-AIDES, SUBVENTIONS, DONNS

M. Christian van Singer propose un **amendement**. Il estime que la baisse de 10% par rapport à 2006 est très élevée par rapport à la baisse de 2% de l'ensemble du budget.

Il demande que ce poste soit de fr. 230'000.- au lieu de fr. 190'000.-

M. Gaston Asper signale que la différence se trouve dans les fr. 49'000.- mis de côté pour le patrimoine de Lavaux pour l'UNESCO.

M. Christian van Singer dit que des demandes ont été aussi faites par des cinéastes et qu'il serait favorable à ce que la commune ne baisse pas de plus de fr. 10'000.- ce poste, ce qui correspond à 2% comme l'effort fait dans l'ensemble du budget.

M. Christophe Gessner souligne que si on se réfère aux comptes réels 2005, l'augmentation est de 3.26%. Il ne pense pas qu'on doive amender pour fr. 40'000.- supplémentaires, car si vraiment une opportunité se présentait, la Municipalité aurait la possibilité de demander un crédit supplémentaire.

M. Christian van Singer dit que si la Municipalité donnait la même assurance que le Président de la Commission des finances il retirerait son amendement.

M. Willy Blondel, syndic, donne cette assurance et précise que la Municipalité a toujours fait attention au développement de la culture.

M. Christian van Singer retire son amendement.

p. 86 570 ECOLE A LA MONTAGNE ET CAMPS DE SKI

Mme Angèle Lara est très étonnée par les chiffres. Dans le poste achat nourriture, l'écart est de fr. 19'000.- entre 2006 et 2007. Pour divers, moniteurs, cuisinières, transport, etc., l'écart est de fr. 25'000.-.La participation des parents est deux fois plus élevée.

M. Jacques-André Conne signale que l'on a adapté le budget à la réalité des comptes 2006. Il faut comparer le budget 2007 aux comptes 2006 et non pas au budget 2006.

p.78 502.3124 COMBUSTIBLE, CHAUFFAGE

M. Christian van Singer comprend l'augmentation du budget vu l'augmentation du prix du mazout. Il remarque la nécessité de prendre des mesures pour les économies d'énergie.

p.90 61 CORPS DE POLICE

Mme Rose-Marie Notz constate une augmentation du budget de fr. 240'000.- Elle pose les questions suivantes :

Qu'en est-il de la police intercommunale ? Comment sont réparties les dépenses entre les communes? L'augmentation des amendes concerne-t-elle le territoire de Lutry? Pourquoi le budget du corps de police est-il doté de si peu d'explications?

M. Sébastien Rod précise que la sous-commission des finances donne quelques explications dans son rapport.

M. Christophe Gessner répond que l'encaissement des amendes comprend l'ensemble des communes partenaires. Les collaborations sont en train de se mettre en place et il faudra un certain temps d'adaptation.

M. Lucien Chamorel informe que l'augmentation des amendes concerne exclusivement Lutry, car les amendes reviennent à chaque commune, par contre les frais engendrés restent à la police de Lutry.

Des contrats de collaboration sont signés avec les communes de Chexbres, Grandvaux, Cully et Villette à partir de janvier 2007.

La Municipalité est consciente que pendant la période de mise en place du corps de police intercommunale il y aura un surcoût.

M. Denis Aguet demande si cette plus-value de 20-25% est due à une modification tarifaire ou à une police plus efficace.

M. Lucien Chamorel remarque qu'on a déjà dépassé les fr.160'000.- pour l'année 2006. On constate une augmentation des incivilités et un non respect des lois.

M. Pierre Bonjour est étonné du manque d'information sur la collaboration intercommunale. Une communication municipale pourrait éclairer un peu.

M. Lucien Chamorel répond que la Municipalité élabore un budget commun avec les autres communes, tous les documents officiels seront signés par les Municipalités respectives dans un très proche avenir.

M. Adalbert Martin pense qu'il y a moins de tolérance de la part de la police car il y a trois ans le montant des amendes était de fr.110'000.-

M. Lucien Chamorel précise que dans les comptes 2004 le montant s'élevait déjà à fr.142'000.-

p. 96 711.3659 AIDE EN FAVEUR DES INSTITUTIONS PRIVEES

Mme Juliette Nappi dépose **un amendement**, elle demande une participation de fr. 5'000.- en faveur de cours de langue pour les étrangers, données par des associations reconnues.

M. Jacques-André Conne répond que la Municipalité n'a jamais reçu de demande de ces associations. L'intégration des étrangers est réglée au niveau cantonal. Il demande de rejeter cet amendement

Mme Juliette Nappi maintient son amendement, elle estime que c'est aussi un devoir communal.

Mme Juliette Goy désire savoir quel est le nombre de personnes concernées par cette aide. La Municipalité ne dispose pas de chiffres.

M. Sébastien Rod, pense que s'il y a une demande elle sera étudiée et qu'il ne faut pas amender le budget pour cela.

La Présidente fait voter l'amendement. Il est refusé par une évidente majorité.

SERVICES INDUSTRIELS

P.125

M. Christian van Singer demande si les taxes pour soutenir les énergies renouvelables, l'éclairage public et le développement durable sont déjà prévues dans ce budget.

M. Willy Blondel répond que ces taxes ne sont pas considérées dans le budget présenté. Un préavis municipal sur ces taxes sera discuté lors de la séance du mois de mars 2007. Il précise que fr. 70'000.- de taxes vont partir au canton pour des tâches affectées à l'écologie.

La Présidente ouvre la discussion.

M. Jacques André Conne donne une précision concernant le rapport de la sous-commission qui a étudié le dicastère des bâtiments. La Municipalité étudie la possibilité d'ouvrir la bibliothèque pour des besoins scolaires, en plus de son activité actuelle qui n'est pas remise en question.

M. Charles Chappuis constate que les usagers du parking de Corsy ne paient pas toujours.

M. Lucien Chamorel répond que la Municipalité ne peut pas mettre un agent à l'entrée du parking. Elle étudie différentes propositions pour le rentabiliser.

La discussion n'étant plus utilisée, elle est close.

Le préavis est soumis au vote du Conseil. Ses conclusions sont adoptées sans avis contraire, avec 2 abstentions, à savoir :

1. Le budget 2007 de la Bourse communale

- Revenus de fonctionnement		Fr. 44'145'000.-
- Charges de fonctionnement	Fr. 45'008'000.-	
- Attribution à des comptes d'amortissements	Fr. 1'980'000.-	
- Attribution à des comptes de réserves	Fr. 296'000.-	
- Résultat - Excédent de dépenses		Fr. 3'139'000.-
Sommes égales	Fr. 47'284'000.- =====	Fr. 47'284'000.- =====

2. Le budget 2007 des Services industriels

<i>- Revenus de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux		Fr. 2'528'000.-
- Service de l'Electricité		Fr. 8'395'000.-
- Service du Gaz		Fr. 88'000.-
<i>- Charges de fonctionnement</i>		
- Service des Eaux	Fr. 2'416'000.-	
- Service de l'Electricité	Fr. 7'128'000.-	
- Service du Gaz	Fr. 95'000.-	
Total comptes de fonctionnement	Fr. 9'639'000.-	Fr. 11'011'000.-

Attribution et prélèvement à des comptes		
- d'amortissements	Fr. 1'238'000.-	
- de réserves	Fr. 150'000.-	Fr. 16'000.-
Total charges et revenus	Fr. 11'027'000.-	Fr. 11'027'000.-
Imputations internes		
Administration des S.I.	Fr. 2'503'000.-	Fr. 2'503'000.-
Sommes égales	Fr. 13'530'000.-	Fr. 13'530'000.-

3. d'accorder les crédits nécessaires au financement des dépenses d'investissements ordinaires :

- de la Bourse communale de Fr. 991'000.-

4. d'accorder une enveloppe budgétaire pour des crédits d'investissements (EB.ORD/2007) concernant des travaux à caractère conventionnel pour le renouvellement et l'extension simple des réseaux existants :

de l'Épuration des Eaux	Fr. 450'000.-
du Service des Eaux	Fr. 860'000.-
du Service de l'Électricité	Fr. 810'000.-
de l'Éclairage public	Fr. 70'000.-
du Service du Gaz	Fr. 60'000.-

5. d'autoriser la Municipalité à recourir à l'obtention de nouveaux emprunts à hauteur de **fr. 1'800'000.-** permettant de financer en partie :

le déficit financier prévisible du budget 2007 de	Fr. 863'000.-
les dépenses d'investissements ordinaires 2007 de	Fr. 991'000.-

Ce financement devrait être consolidé par étapes sous forme d'emprunts à moyen et long terme en fonction des besoins réels de liquidités et des résultats effectifs de l'exercice 2007.

M. Willy Blondel remercie le Président et les membres de la Commission des finances, et particulièrement M. Leiser, Boursier, et M. Jacques-André Conne pour leur travail remarquable.

7. PREAVIS MUNICIPAL N° 1107/2006 RELATIF A LA FIXATION DE PLAFONDS EN MATIERE D'ENDETTEMENT ET DE RISQUES POUR CAUTIONNEMENTS POUR LA LEGISLATURE 2006-2011

Au pupitre, **M. Christophe Gessner**, président libéral de la Commission des finances, lit son rapport.

La commission des finances propose au Conseil d'adopter les conclusions du préavis.

La discussion n'est pas utilisée, elle est close.

Les conclusions du préavis sont adoptées avec trois abstentions, à savoir :

De fixer pour la législature 2006-2011 tel que proposé par la Municipalité et reproduit dans le présent préavis.

1. Le plafond d'endettement brut à **Fr. 57'435'000.-**
2. Le plafond d'endettement net à **Fr. 29'935'000.-**
3. Le plafond de risque pour cautionnements à **Fr. 15'000'000.-**

8. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

Calendrier des séances du Conseil communal pour l'année 2007

12 mars - 7 mai – 25 juin – 24 septembre – 5 novembre – 8 décembre.

Dépôt de préavis

Préavis municipal concernant le nouveau Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits avec l'appui financier de la commune

Préavis municipal concernant le réaménagement de la route de Crêt-Ministre

Préavis municipal concernant le prélèvement d'une taxe sur les consommations d'électricité pour soutenir la mise en place, sur le territoire, d'installations qui favorisent les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique

Préavis municipal concernant le remplacement du groupe chaleur à la STEP

La Présidente ouvre la discussion sur le plan prévisionnel des investissements.

Mme Nicole Dentan s'étonne de voir au poste Sports et loisirs, un nouveau terrain de football à Chanoz Brocard.

M. Willy Blondel répond que la Municipalité a l'intention de faire un deuxième terrain de football, mais qu'elle ne peut pas en dire plus pour l'instant.

9. DISCUSSION ET VOTATION SUR LES MOTIONS DEPOSEES AU POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

M. Pierre Bonjour développe sa motion. Il conclut que la rallonge de présélection est pratiquement inutile, suite à l'observation du comportement du trafic et des piétons qu'il a faite.

Mme Aude Savoy répond que la Municipalité est prête à répondre à cette motion, mais elle attendra la réponse du Tribunal Administratif concernant le recours du Voisinand.

La discussion est ouverte.

M. Félix Paschoud soutient la motion et estime que la suppression de l'îlot met en danger la population.

M. Bernard Hagin est surpris du renvoi à une commission.

M. Claude Weber ne comprend pas pourquoi la Municipalité n'a pas attendu la réponse du Tribunal Administratif pour faire les travaux. La motion se justifie. Il est superflu de l'envoyer à une commission.

M. Christian van Singer considère que le Conseil peut émettre le vœu que la Municipalité revienne à la situation antérieure.

M. Sébastien Rod signale qu'une motion est déposée et que la Municipalité est prête à répondre. On devrait donc passer au renvoi.

M. Pierre Bonjour est d'accord de remplacer le renvoi à une commission par le renvoi à la Municipalité.

M. Roland Dumas préfère que la motion soit renvoyée à une commission, car il n'y a pas seulement le problème soulevé par M. Pierre Bonjour mais plusieurs autres, que la commission des routes devrait étudier. Il n'est pas favorable à la remise de l'îlot.

M. Félix Paschoud demande à la Municipalité si elle envisage des mesures provisoires pour ce quartier en attendant le rapport. La suppression de l'îlot est-elle indispensable ?

M. Roland Dumas estime que si on remet le passage piétons il faut supprimer les barrières installées qui ont eu un coût. Il y a deux autres passages à proximité qui peuvent être empruntés.

M. Claude Weber souligne que la Municipalité s'est pressée de supprimer l'îlot mais que pour le reste, rien n'a été fait.

Question de **M. Thierry Buche** : le recours déposé au Tribunal Administratif concerne-t-il également le passage piétons ? Si oui, l'effet suspensif a-t-il été demandé et accordé ?

Réponse de M. Lucien Chamorel : le recours concerne uniquement le sens unique du Voisinand. Il comprend la réaction émotionnelle de M. Pierre Bonjour, mais à ce jour la Municipalité n'a reçu que trois lettres contre la suppression du passage. Il a pris note du travail d'information, qu'il considère faussé par les travaux en cours au carrefour. Il est conscient d'un problème d'éclairage au passage pour piétons des Champs, cela va être corrigé.

M. Thierry Buche demande si la suppression du passage pour piétons devait faire l'objet d'une publication dans la FAO.

M. Christian van Singer remarque qu'il n'y a pas eu de recours parce qu'il n'y a pas eu de mise à l'enquête.

M. Adalbert Martin propose des mesures d'éducation routière par un policier présent de temps en temps sur place.

M. Christophe Gessner propose de renvoyer directement la motion à la Municipalité pour étude et rapport.

M. Lucien Chamorel répond à M. Thierry Buche qu'il n'y a pas d'obligation de publication dans la FAO lorsqu'on enlève un passage.

M. Pierre Bonjour se rallie à la proposition de M. Christophe Gessner.

La discussion est close.

La motion est prise en considération (4 avis contraires et 1 abstention) et renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport.

10. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

M. Roland Dumas émet le vœu suivant concernant les journaux gratuits dans les poubelles : que la Municipalité prenne contact avec les deux journaux gratuits et qu'elle leur demande d'informer les lecteurs que le papier n'a rien à faire dans les poubelles, ou d'équiper chaque point de distribution d'une caisse de récupération.

Réponse de M. Willy Blondel : excellente idée, la Municipalité va essayer d'intervenir notamment auprès des TL.

M. Denis Aguet trouve aussi la proposition excellente, mais pense que la commune pourrait se charger directement de récupérer le papier.

M. Charles Chappuis informe que les journaux payent une contribution aux CFF pour l'élimination du papier.

Mme Rose-Marie Notz propose que les 30 premières minutes au parking du centre commercial des Moulins soient gratuites.

Réponse de M. Pierre Alexandre Schlaeppli : des places de parc « arrêt rapide » vont être créées à l'extérieur. Il y a aussi un projet, pour la Poste, de boîtes-aux-lettres à l'extérieur.

M. Michel Reigner demande si des places pour scooter et vélos sont envisagées.

M. Pierre-Alexandre Schlaeppli répond que c'est prévu.

M. Adalbert Martin revient sur la réponse de M. Lucien Chamorel à M. Charles Chappuis sur le parking de Corsy. Il considère que pour l'image de la police, il ne faut pas qu'elle ferme les yeux à Corsy et sévisse à Taillepied.

Mme Nicole Dentan remercie la Municipalité, plus spécialement le service des travaux, pour la réalisation des chicanes à Savuit.

M. Charles Chappuis remercie pour la mise à disposition de l'eau. Il regrette la nouvelle présentation du Règlement communal.

M. Christian van Singer émet le vœu suivant : généraliser l'utilisation du papier recyclé à l'administration communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 17h01

La prochaine séance est agendée au 12 mars 2007.

BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

La Présidente

La Secrétaire

C. Glauser

P. Brentini